

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2024

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

La réunion a débuté le 14 juin 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MATHIS William.

Membres présents :

Monsieur BOUSIGUES Fabien
Madame CHOSEROT Magali
Monsieur COLNAT Gérard
Madame JACQUOT Christine
Madame KICINSKI Catherine
Madame MAILLARBAUX Patricia
Madame MARCHAL Lucette
Monsieur MATHIS William
Monsieur PETIT Bruno
Madame RIBERA Olivia
Monsieur SCHULZ Didier
Madame VAGNIER Laurence

Membres absents représentés :

Monsieur FREMINET Eric Pouvoir donné à M SCHULZ Didier
Monsieur LALEVEE Christophe Pouvoir donné à M PETIT Bruno

Membres absents :

Monsieur DIAS FERRAZ Fernando
Monsieur GANAYE Julian
Monsieur GENTIS Adrien
Madame RICHARD Anne-Marie
Secrétaire de séance : Madame MARCHAL Lucette

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

20240301 - Approbation du procès-verbal du 05/04/2024
20240302 - Création d'un poste d'adjoint technique
20240303 - Avenant au marché de travaux du logement La Poste
20240304 - Redevance d'occupation pour l'installation d'un distributeur automatique de PIZZAS
20240305 - Subvention pour classe des découvertes - Ecole Marguerite Mathis
20240306 - Tarifs cantine et garderie
20240307 - Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Questions diverses

20240301 - Approbation du procès-verbal du 05/04/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (sans remarque).

14 voix pour

20240302 - Création d'un poste d'adjoint technique

La création d'un emploi d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique principal de 1^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, soit 30.03/35^{ème} à compter du 1er juillet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : chargé de la gestion la cantine garderie, chargé de l'accompagnement dans le bus scolaire et chargé de l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité des voix, cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

14 voix pour

20240303 - Avenant au marché de travaux du logement La Poste

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à l'unanimité des voix, à signer les devis ainsi que les avenants correspondants :

- Lot n°6 - Plâtrerie Isolation
Plus-value d'un montant HT de 2 687.63 €
- Lot n°9 - Electricité
Plus-value d'un montant HT de 595.00 €

14 voix pour

20240304 - Redevance d'occupation pour l'installation d'un distributeur automatique de PIZZAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix autorise le maire à signer l'arrêté d'occupation du domaine public avec les présidents de la société et à l'exécution de la facturation de 35.00 € par mois (facturation par trimestrielle).

14 voix pour

20240305 - Subvention pour classe des découvertes - Ecole Marguerite Mathis.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix décide de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 4 950.00 € (110.00 € / enfant) à la coopérative scolaire de l'école Primaire Marguerite Mathis pour le voyage programmé sur une semaine du 17 au 21 juin 2024 avec randonnée sur le sentier des Douaniers de Perros-Guirec à Ploumanac'h, visite de l'aquarium de Trégastel, excursion en vedette dans la réserve naturelle des Sept-Iles, visite de la cité des Télécoms et activités nautiques

14 voix pour

20240306 - Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, vote les tarifs de cantine et de garderie à compter du 1^{er} septembre 2024 à savoir :

- 5.60 € le repas
- 0.50 € la demi-heure de garderie
- 1.00 € l'heure de garderie

14 voix pour

20240307 - Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La commune de Saint-Michel-sur-Meurthe propose un périmètre d'étude structurant pour un schéma de cohérence territoriale (SCoT) correspondant au périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie.

Liste des Communautés de communes concernées :

- Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges
- Communauté de communes Gérardmer, Hautes Vosges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se positionne en faveur du projet de périmètre de schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie.

14 voix pour

Questions diverses

- Etablissement de la liste des jurés d'assises : Election de trois jurés d'assises.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h07.

Madame MARCHAL Lucette
Secrétaire de séance



Procès-verbal du 14 juin 2024

Monsieur MATHIS William,
Maire

